

Arrêté N°2026-201

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant,
Vu l'arrêté n°2026-186 portant composition du jury VAE du DU Musicien Intervenant,
Vu l'arrêté n°2026-191 portant modification de l'arrêté n°2026-186 jury VAE du DU Musicien
Intervenant.

Arrête :

Article 1 : Le tableau annexé à l'arrêté n°2026-191 relatif à la composition du jury de validation
des acquis de l'expérience relatif au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)
est remplacé conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2026-191 restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon,

La Présidente,
Isabelle von Bueltzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2025-2026

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) - LESLA

	Nom, prénom	Qualité :
Enseignant-chercheur et Président du jury	Delfosse Claire	Professeure des Universités UFR Temps et territoires Lyon 2 Département de Géographie et aménagement
Enseignant	Fransioli Stéphane	Responsable pédagogique du DUMI et enseignant
Professionnelle	Lieggi Nadine	Musicienne intervenante